

Réunion du 26 mai 2014

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

- Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président
- Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents
- Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, Madame Laurence MULLER-BRONN
- Procuration(s) : Monsieur Rémi BERTRAND ayant donné pouvoir à Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Jean-Philippe MAURER ayant donné pouvoir à Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur Marc SENE ayant donné pouvoir à Monsieur Bernard FISCHER
- Excusé(s) : Madame Frédérique MOZZICONACCI
- Absent(s) :
- Rapporteur : Monsieur Alfred BECKER

**N° CG/2014/6 - - Aménagement et urbanisme 135**  
**Rapport d'orientation sur la stratégie départementale**  
**d'aménagement et d'urbanisme**

Sur proposition de la commission des équipements et de l'aménagement durable, et en accord avec la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général :

Approuve les orientations opérationnelles du présent rapport qui porte sur :

- le déploiement de l'offre en ADS (application du droit des sols) en relais de l'Etat sur l'ensemble des communes du Département hors CUS selon les modalités proposées, avec le recrutement de 8 binômes d'ici le 1er juillet 2015 ainsi que le passage de la redevance à 2 euros par habitant et par an, au 1er janvier 2015 et avec une stabilité garantie de cette redevance jusqu'au 31 décembre 2020.

- une évolution du dispositif de subventions pour l'élaboration et la réalisation des documents d'urbanisme pour en garantir l'effet levier en maîtrisant l'impact budgétaire lié aux effets de la Loi ALUR (accès au logement et un urbanisme rénové), avec un maintien de l'aide à la révision des SCoTs (schéma de cohérence territoriale), un maintien de la subvention à l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage des PLU (plans locaux d'urbanisme) et la suppression de l'aide aux études de PLU selon les modalités proposées.

A ce titre, le Conseil Général :

- Maintient son aide pour la révision des SCoTs mais en y définissant l'assiette subventionnable aux études et à l'assistance à maîtrise d'ouvrage uniquement et en fixant un plafond d'aide à 60 000 € par SCoT.
- Supprime son aide apportée pour les études des PLU (plans locaux d'urbanisme) mais maintient son aide en faveur de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) des PLU communaux.

- Concernant les aides pour l'AMO des PLUI (PLU intercommunaux), décide de les intégrer dans le volet 2 des contrats de territoire de 2ème génération, en tant que projets structurants pouvant faire l'objet d'un taux d'aide négocié.

- Indique que ces dispositions s'appliquent pour les demandes examinées à partir du 1er juin 2014

Approuve les orientations stratégiques du présent rapport qui porte sur :

- le positionnement du Département en facilitateur de projet, via la mise en synergie de l'ingénierie publique territoriale au service des collectivités locales
- le positionnement du Département en coordonnateur pour la mise en œuvre des politiques publiques

Donne délégation à la commission permanente pour préciser le moment venu, les modalités de mise en pratique des orientations du présent rapport.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20140526-86164-DE-1-1\_0

Acte certifié exécutoire au : 10/06/14